



BULLETIN DE SOUSCRIPTION FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2 Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Société de Gestion
CALAO FINANCE
10, rue de Copenhague – 75008 Paris

Dépositaire
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

**SIGNATURES
PATRIMOINE**


www.SPATRIMOINE.com contact@spatrimoine.com
Tel : 09 72 53 55 88

FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2 – Agrément AMF : GP10000052 – Code – ISIN : FR0013188760

1^{re} PARTIE ÉTAT CIVIL

Je soussigné(e) M. Mme Mlle M. et Mme M. ou Mme

Nom _____
Nom de jeune fille _____
Prénom(s) _____
Né(e) le _____ A _____
Département _____ Nationalité _____
Adresse fiscale _____
Code postal _____ Ville _____
Pays _____
Téléphone _____ E-mail _____

2^e PARTIE RECEPISSE (relatif au délai de réflexion prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier)

Je reconnais avoir acquis le fonds FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2, en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier, tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette ou ces souscriptions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais ne pas être identifié comme une « US person » au sens de l'accord FATCA.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- de la brochure de présentation et du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) du fonds FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2 et des risques que peuvent comporter ces produits,

- de l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans le DICI du fonds FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2.

En vertu de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le souscripteur :

- autorise CALAO FINANCE à traiter et transmettre les données recueillies à des Prestataires de Service d'Investissement (PSI) pour l'exécution des ordres,
- conserve un droit d'accès et de rectification des données.

Fait à le :

Signature(s) du ou des souscripteurs

3^e PARTIE SOUSCRIPTION

Je souscris à (NP) parts A de 100 € (nombre minimum de 10) :

Montant hors droits d'entrée (MS) (MS = NP x 100)	% droits d'entrée (TDE) (droits d'entrée maximum : 5 %)	Montant droits d'entrée (MDE) (MDE = TDE x MS)	Montant total de la souscription (MT) (MT = MS + MDE)
..... €% € €

Ce versement sera converti en parts A du FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2, dès réception du versement par le dépositaire du FIP.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP, je déclare (cocher la case correspondante) :

- AU TITRE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU**, m'engager à conserver les parts souscrites pendant une durée de cinq ans au moins et ceci, à compter de leur souscription, pour bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu, conformément aux articles 199 terdecies-OA VI, 150-0 A et 163 quinquies B du Code Général des Impôts.
- au titre d'une réduction d'impôt de solidarité sur la fortune**, m'engager à conserver les parts souscrites pendant une durée de cinq ans au moins et ceci, à compter de leur souscription, pour bénéficier de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune, conformément aux articles 885-0 V du Code Général des Impôts.

avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :

- être fiscalement domicilié(e) en France,
- et ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FIP CORSE DÉVELOPPEMENT N°2 à aucun moment, ni plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds.

* Constitue notamment un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

